



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2014 / VII**

Le 15 mai 2014, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin – MM. Benoist – Matthias, adjoints – Mme Mouchot - M. Esselin – Mme Scherrer – M. Wagner – Mmes Henry – Lonardi – M. Mirgon – Mme Raymond – M. Bolardi – Mme Calvet – MM. Meunier – Mottin – Lang – Sasso – Mme Maurice – M. Hocquel.

Mme Obellianne DP à Mme Herbin – Mme Bau DP à M. Mottin – M. Rechenmann DP à Mme Henry – Mme Duresse DP à Mme Calvet – Mme Ritter DP à M. Benoist – Mme Reschwein DP à M. Sasso.

~~~~~

Le maire accueille les représentants des parents d'élèves, des parents d'élèves et des enseignants du groupe scolaire Edmond About.

Il explique qu'ayant demandé depuis février un rendez-vous à l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, il n'a obtenu ce rendez-vous que le lundi 12 mai au matin.

Au cours de cette réunion, l'inspecteur a acté le maintien du 7<sup>e</sup> poste d'enseignant du groupe scolaire Gustave Charpentier en cas de fermeture du groupe scolaire Edmond About et du transfert des élèves vers Charpentier.

Cette proposition arrivant très tardivement, il convenait de se décider au plus vite d'où le point appelé à être délibéré ce soir.

Suit un large débat sur les opportunités, les avantages et les inconvénients de cette fermeture et de l'accueil à Charpentier. Chacun pouvant s'exprimer.

A 20 h 30, Monsieur le maire met fin au débat, ouvre la séance du conseil municipal, rappelant que désormais seuls les élus sont autorisés à s'exprimer.

Le compte rendu de la séance précédente est validé. A la demande de M. Lang, les plans de répartition du site RETIA seront envoyés à chaque conseiller.

Au titre des communications, M. le maire rappelle l'inauguration des « cabanes » dans le cadre du festival départemental avec notamment celle du Lindre samedi.

Le maire félicite le président du club de football pour les excellents résultats.

Il encourage le président du club de basket.

~~~~~

Le maire passe ensuite à l'ordre du jour :

14/VII/44 Budget primitif 2014 ville

Le maire présente les différents budgets primitifs (il est convenu d'envoyer aux délégués le détail des opérations d'investissement), répondant aux éventuelles questions.

Le budget « ville » se voit tronquer de près de 200.000 € de fonctionnement par rapport au précédent, la commune envisage cependant près de 6.000.000 € d'investissements nouveaux.

Le budget « assainissement » a lui bénéficié de près de 9.000.000 € d'investissements avec seulement 614.000 € de dettes, celui de l'eau suit les mêmes types de ratios (4,7 millions d'investissements pour 500.000 € d'emprunts et un réseau neuf à 80 %).

Le budget ZAC avec 7 bâtiments productifs de loyers représente 14,5 millions d'euros investis pour l'emploi.

Le budget du funérarium ne pose pas de souci, le diplôme d'Etat de dirigeant d'entreprise funéraire obtenu par le D.G.S. permet de garder la main mise sur l'équipement, des travaux d'entretien et d'amélioration de l'accès sont prévus.

Enfin le budget du lotissement s'équilibrera une fois les derniers terrains vendus par une subvention d'équilibre du budget communal.

Passant au vote, ce budget est voté par 22 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

- 14/VII/45 Budget primitif 2014 C.C.A.S.
- 14/VII/46 Funérarium. Régie municipale dotée de la seule autonomie financière. Constitution du conseil d'exploitation
- 14/VII/47 Maintien de classe école Gustave Charpentier/Fermeture groupe scolaire Edmond About
- 14/VII/48 Subvention d'équilibre médiathèque Lucien Becker. Exercices 2012 et 2013
- 14/VII/49 Restos du cœur – aide vacances
- 14/VII/50 Aménagement des parkings – amendes de police – subvention départementale



Point n° 14/VII/44 : BUDGET PRIMITIF 2014 VILLE

Sur proposition du président et après présentation et commentaires du maire, le projet de budget primitif 2014 Ville est adopté à l'unanimité,

Ce document s'établit comme suit :

	Dépenses €	Recettes €
A – Budget principal		
. section de fonctionnement	5.503.759,35	5.503.759,35
. section d'investissement	9.831.568,37	9.831.568,37
B – Service de l'Assainissement		
. section d'exploitation	462.750,10	462.750,10
. section d'investissement	393.284,20	393.284,20
C – Service des Eaux		
. section d'exploitation	709.301,17	709.301,17
. section d'investissement	382.909,50	382.909,50
D – Aménagement ZAC sud		
. section de fonctionnement	1.350.400,00	1.350.400,00
. section d'investissement	2.471.819,65	2.471.819,65
E – Funérarium		
. section d'exploitation	55.197,66	55.197,66
. section d'investissement	37.339,89	37.339,89
F – Lotissement Coteaux du Lindre		
. section de fonctionnement	269.677,04	269.677,04

Délibéré : 22 pour
1 contre
4 abstentions

Point n° 14/VII/45 : BUDGET PRIMITIF 2014 C.C.A.S.

Sur proposition du président et après présentation et commentaires du maire, le projet de budget primitif 2014 C.C.A.S. est adopté à l'unanimité,

Ce document s'établit comme suit :

	Dépenses €	Recettes €
C.C.A.S.		
. section de fonctionnement	32.167,24	32.167,24
. section d'investissement	9.102,28	9.102,28

Délibéré : 22 pour
1 contre
4 abstentions

Point n° 14/VII/46 : FUNERARIUM. REGIE MUNICIPALE DOTE E DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE. CONSTITUTION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 qui confère au service extérieur des pompes funèbres la qualité de service public à caractère industriel et commercial et nécessite ainsi la création d'une régie municipale dotée de la seule autonomie financière conformément aux articles L 2221-11, R 323-75 à R 323-121 du C.G.C.T.,

VU la délibération du conseil municipal n° 03/VII/129 du 28 août 2003 autorisant la création d'une régie municipale dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du funérarium municipal et désignant certaines personnes pour constituer le conseil d'exploitation de la régie municipale,

après délibération

- décide d'actualiser et ainsi de nommer les personnes suivantes au conseil d'exploitation de la régie municipale :
 - Mme Sylviane HERBIN, adjointe au maire
 - M. Patrick MEUNIER, conseiller municipal
 - Le ou la président(e) de l'association « Les Retrouvailles »
 - Un ou une représentant(e) de la paroisse catholique
 - Un ou une représentant(e) de la paroisse protestante
 - M. ou Mme le Directeur de l'Hôpital St Jacques
- décide de nommer, à compter du 16 mai 2014, M. Frédéric JUND directeur de régie municipale et de lui allouer une indemnité mensuelle nette de 10 €.

Cette régie sera expressément autorisée à encaisser le montant des concessions au cimetière communal qui sera reversé conformément aux usages en vigueur pour 2/3 au budget Ville et 1/3 au budget C.C.A.S.

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/VII/47 : MAINTIEN DE CLASSE ECOLE GUSTAVE CHARPENTIER FERMETURE GROUPE SCOLAIRE EDMOND ABOUT

Le Maire explique au Conseil,
Il a obtenu rendez-vous auprès de l'Inspecteur d'Académie ce lundi 12 mai pour y plaider la cause du maintien de poste à l'école Gustave CHARPENTIER.

Lors de cette réunion, le maintien du poste a été accordé en contrepartie d'anticiper le regroupement des écoles ABOUT et CHARPENTIER sur le groupe CHARPENTIER impliquant la fermeture du groupe ABOUT et ce dès la rentrée scolaire de septembre 2014, Justifiant ainsi la rationalisation de l'enseignement.

Cette proposition est à étudier avec intérêt, puisqu'elle va dans le sens de rationalisations que la commune aurait dû faire quoiqu'il arrive dans un futur très proche évitant ainsi les frais inhérents à deux implantations et permettant **une haute valeur ajoutée aux équipes éducatives et pédagogiques ainsi qu'un gain en efficacité et en qualité du service d'accueil périscolaire,**

Le Conseil,

VU l'exposé du maire, après demande de vote à bulletin secret, est appelé à se prononcer soit :

- pour le maintien du poste et la fermeture du groupe ABOUT (oui)
- contre le maintien du poste et pour le maintien du groupe ABOUT (non)

après délibération

- décide la fermeture du groupe scolaire EDMOND ABOUT et la scolarisation des élèves au groupe scolaire GUSTAVE CHARPENTIER, seul site adapté et ce dès la rentrée scolaire de septembre 2014 **si le poste menacé est maintenu.**

Voté : 21 oui au maintien du poste et à la fermeture du groupe ABOUT

5 non au maintien du poste et favorable au maintien ABOUT

1 blanc

Point n° 14/VII/48 : SUBVENTION D'EQUILIBRE MEDIATHEQUE LUCIEN BECKER EXERCICES 2012 ET 2013

L'adjoint présente le bilan de l'assemblée générale de la médiathèque qui s'est tenue le 6 mai 2014 entérinant les exercices 2012 et 2013,

Il en ressort les déficits suivants :

- exercice 2012 : 4.784,05 €
- exercice 2013 : 5.844,29 €

Le conseil,

après délibération

- valide le déficit
- décide de sa prise en charge par le budget de la ville
- autorise le maire à effectuer un versement de 10.628,34 €

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/VII/49 : RESTOS DU CŒUR – AIDE VACANCES

L'adjoint explique que la commune a été destinataire d'une demande de financement pour un camp de vacances « Restos du cœur » concernant un enfant dieuzois,

Considérant que le coût moyen du séjour 2014 par adolescent est de 950 € et qu'une participation de 45 € par enfant et par famille est demandée,

Le conseil municipal,

après délibération

- décide le versement d'une somme de 100 € à l'association départementale des Restaurants et Relais du Cœur de Moselle Ouest pour le séjour d'un adolescent de Dieuze

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/VII/50 : AMENAGEMENT DES PARKINGS – AMENDES DE POLICE – SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Le Conseil municipal,
entendu son président,

considérant les travaux d'aménagement de parkings programmés pour 2014 pour un montant total de 80.265 € H.T et la possibilité d'une aide financière du Conseil Général au titre des amendes de police à hauteur de 30 %, à savoir :

➤ Aménagement parking école Charpentier		
Montant H.T.		43.507 €
Subvention Conseil Général	30 %	13.052 €
Reste à charge de la ville de Dieuze	70 %	30.455 €
➤ Aménagement parking rue Gustave Charpentier		
Montant H.T.		19.383 €
Subvention Conseil Général	30 %	5.814 €
Reste à charge de la Ville de Dieuze	70 %	13.569 €
➤ Aménagement parking Icare		
Montant H.T.		17.375 €
Subvention Conseil Général	30 %	5.212 €
Reste à charge de la Ville de Dieuze	70 %	12.163 €

après délibération

- autorise le maire à solliciter les subventions départementales correspondantes pour chaque dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22 h 30.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Richard MATTHIAS

Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN

Carine SCHERRER

Jean-Marie WAGNER

Laurence HENRY

Agnès LONARDI

Jonathan MIRGON

Pierrette RAYMOND

Mickaël BOLARDI

Stéphanie CALVET

Patrick MEUNIER

Bernard MOTTIN

Jérôme LANG

Dominique SASSO

Estelle MAURICE

Daniel HOCQUEL